

Paris, le 20 juillet 2026, 19h30

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eramet et la République gabonaise signent un protocole d'accord structuré pour transformer durablement la chaîne de valeur du manganèse au Gabon

- Une feuille de route industrielle conjointe visant à augmenter la part de minerai de manganèse transformé par Eramet Comilog au Gabon
- Trois scénarios industriels à l'étude pour transformer jusqu'à 700 kt de minerai de manganèse par an d'ici fin 2031 et alimenter la chaîne de valeur stratégique des métaux de la transition énergétique
- Un cadre de travail structuré pour suivre et valider les conditions nécessaires à la viabilité économique des projets et à leur mise en œuvre, en particulier l'accès à l'énergie que la République gabonaise s'engage à assurer
- Développement d'une filière gabonaise de production de biocharbon à partir des coproduits de l'industrie forestière
- Lancement d'un fonds d'amorçage industriel « Fabriqué au Gabon » visant la création de nouveaux emplois dans le secteur industriel gabonais

Eramet et sa filiale gabonaise Eramet Comilog ont signé aujourd'hui à Paris un protocole d'accord avec le gouvernement de la République gabonaise portant sur le développement de la chaîne de valeur du manganèse, en présence du Président de la République gabonaise, Brice Clotaire Oligui Nguema, et du Président de la République française, Emmanuel Macron.

Cet accord définit une feuille de route commune et une méthode de travail structurée pour développer au Gabon des solutions industrielles rentables pour la transformation locale du minerai de manganèse, créatrices de valeur ajoutée pour l'économie gabonaise et d'emplois durables.

Comilog transforme déjà une partie de son minerai au Gabon au Complexe Industriel de Moanda depuis 2000, ainsi qu'au Complexe Métallurgique de Moanda depuis 2015.

Une feuille de route commune pour développer la transformation locale du manganèse

Ce protocole d'accord définit une feuille de route industrielle ambitieuse permettant de transformer jusqu'à **700 kt par an** de minerai de manganèse d'ici **fin 2031** au Gabon.

L'accord prévoit l'étude approfondie de **trois scénarios industriels** :

- 1) **La construction d'une usine de production d'oxyde de manganèse**, métal stratégique pour les batteries et les aciers haute performance, dans la région de Libreville :

D'une **capacité initiale de 10 kt d'oxyde de manganèse par an**, impliquant la transformation d'environ 20 kt de minerai, cette usine serait destinée à alimenter la filière des batteries pour véhicules électriques ou les aciers haute performance. Sa mise en service pourrait intervenir d'ici **fin 2028**, sous réserve d'une décision finale d'investissement formelle ainsi que de la validation préalable par Eramet, Eramet Comilog et les autorités gabonaises, des conditions techniques, environnementales, économiques et industrielles nécessaires à la réussite du projet.

En cas de succès de cette usine et de débouchés commerciaux confirmés, de nouvelles unités de production, d'une capacité unitaire de 50 kt par an pourraient être envisagées, avec le soutien de partenaires investisseurs.

- 2) **La réfection et le lancement d'un plan d'amélioration du Complexe Métallurgique de Moanda (CMM) :**

Eramet Comilog transforme depuis 2015 une partie de son minerai en **silico-manganèse et en oxyde de manganèse** au CMM, unique site de transformation en activité au Gabon et en Afrique centrale. Le protocole d'accord prévoit l'étude de la réfection du site et la mise en œuvre d'un plan d'amélioration afin d'assurer sa rentabilité.

Les études en cours visent à déterminer l'optimum économique et, par extension, la capacité de production appropriée (jusqu'à **70 kt d'alliages de manganèse par an**, soit environ 150 kt de minerai transformé), en vue d'un redémarrage des installations rénovées d'ici **fin 2029**.

- 3) **La construction d'une nouvelle usine de production d'alliages de manganèse**, destinée au marché de l'acier et localisée à proximité de la côte :

Le démarrage de cette nouvelle usine, d'une capacité de **265 kt d'alliages de manganèse par an** et nécessitant la transformation d'environ 530 kt de minerai, pourrait intervenir **en 2031**.

Compte tenu de son ampleur, ce projet ne pourra être engagé qu'après la **signature d'une convention d'investissement distincte**, la sécurisation des conditions énergétiques et logistiques, et sous réserve de la décision finale d'investissement d'Eramet et de sa filiale Eramet Comilog.

Un cadre de travail structuré pour suivre et valider les conditions nécessaires à la mise en œuvre des projets

Le protocole d'accord établit les principes et les modes de coopération entre Eramet, Eramet Comilog et les autorités gabonaises pour suivre l'avancée des projets et valider les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

- **Energie :**

Le protocole d'accord reconnaît l'importance fondamentale de l'accès à l'énergie compétitive en tant que prérequis à tout développement industriel de la chaîne de valeur du manganèse et plus particulièrement au développement des capacités d'alliages de manganèse.

Pour le projet de nouvelle usine d'alliages, il est convenu que la République Gabonaise assurera le développement des solutions énergétiques nécessaires, avec le soutien de tiers autres qu'Eramet et sa filiale Eramet Comilog. Le développement des infrastructures énergétiques et la définition des modes de distribution d'électricité feront l'objet d'une décision préalable de la République Gabonaise.

- **Viabilité économique des projets :**

Le protocole d'accord prévoit de baser l'examen des projets sur des paramètres économiques objectifs, Eramet évaluant leur rentabilité de façon autonome afin de ne mettre en œuvre que des options industrielles rentables.

- **Comité de suivi :**

Le protocole d'accord prévoit la mise en place d'un comité de suivi, composé de représentants de la République gabonaise, d'Eramet et d'Eramet Comilog, afin de suivre l'avancée des trois projets à l'étude, mais également le développement du biocharbon ainsi que les travaux du fonds d'amorçage détaillés ci-après. Ce comité se réunira au moins une fois par trimestre.

Développement d'une production de biocharbon pour la filière forestière et la transformation du manganèse

Eramet et Eramet Comilog s'engagent également à développer une filière de production locale de biocharbon, issu de la valorisation des déchets de production de grumes de bois. Utilisable dans l'industrie comme bio-réducteur en substitution du coke métallurgique, le biocharbon constitue un levier stratégique à la fois pour décarboner la transformation du minerai de manganèse au Gabon et réduire les importations de coke.

Cette filière a démarré concrètement en juillet 2026, en partenariat avec la société Precious Woods, avec un four pilote localisé à Lastourville. Le démarrage d'une unité de production de **10 kt de biocharbon par an à horizon 2029** est actuellement à l'étude.

Le développement de cette production locale de biocharbon permettra également d'accroître la contribution des secteurs forestiers et du manganèse à l'économie gabonaise, tout en créant de nouveaux bassins d'emplois.

Création du fonds d'amorçage industriel « Fabriqué au Gabon »

Dans le cadre de ce protocole d'accord, Eramet et Eramet Comilog lanceront un **fonds d'amorçage industriel « Fabriqué au Gabon »** pour favoriser le développement de l'activité et de l'emploi dans d'autres secteurs de l'économie, en lien avec les objectifs de développement économique et industriel de la République gabonaise.

Ce fonds d'amorçage vise la **création à terme de 3 000 emplois dans le secteur industriel**. Il favorisera notamment la création et le développement d'activités industrielles gabonaises, avec l'objectif d'accompagner le développement de l'écosystème industriel gabonais, d'augmenter le poids de l'industrie dans la richesse nationale, et ainsi d'améliorer la compétitivité de la production locale.

Eramet Comilog et Setrag, l'opérateur ferroviaire du Transgabonais, s'appuieront sur leur politique de développement de l'achat local pour contribuer au développement d'entreprises industrielles gabonaises et à la création d'emplois pérennes.

Christel Bories, Présidente-Directrice Générale d'Eramet :

« Nous nous réjouissons de la signature de ce protocole d'accord qui concrétise l'engagement du Groupe aux côtés de l'État gabonais pour développer le secteur industriel gabonais.

Depuis plus d'un an, nos équipes se sont fortement mobilisées pour identifier les meilleures solutions industrielles et accompagner la volonté souveraine du Gabon d'accroître la transformation locale de ses ressources en manganèse.

Le résultat est là : une feuille de route ambitieuse, co-construite avec les autorités, reposant sur des études techniques sérieuses, un cadre de travail transparent et un partage clair des responsabilités et des conditions nécessaires à sa mise en œuvre.

Je suis convaincue qu'avec cette méthode, nous pourrions réussir ensemble et contribuer dans la durée au développement économique et industriel du Gabon. »



A PROPOS D'ERAMET

Eramet transforme les ressources minérales de la Terre pour apporter des solutions durables et responsables à la croissance de l'industrie et aux défis de la transition énergétique.

Ses collaborateurs s'y engagent par leur démarche citoyenne et contributive dans l'ensemble des pays où le groupe minier et métallurgique est présent.

Manganèse, nickel, sables minéralisés et lithium : Eramet valorise et développe les métaux indispensables à la construction d'un monde plus durable.

Partenaire privilégié de ses clients industriels, le Groupe contribue à rendre les infrastructures et les constructions robustes et résistantes, les moyens de mobilité plus performants, les outils de santé plus sûrs, les appareils de télécommunications plus efficaces.

Pleinement engagé dans l'ère des métaux, Eramet ambitionne de devenir une référence de la transformation responsable des ressources minérales de la Terre, pour le bien vivre ensemble.

www.eramet.com

CONTACT INVESTISSEURS

Directrice des Relations Investisseurs

Sandrine Nourry-Dabi

T. +33 1 45 38 37 02

sandrine.nourrydabi@eramet.com

CONTACT PRESSE

Chargée de Relations Presse

Nedjma Amrani

T. + 33 6 65 65 44 49

nedjma.amrani@eramet.com